



Institut Africain de Développement
Économique et de Planification

61^{ème}

Réunion du Conseil d'administration de l'IDEP

Note aux participants

NOTE D'INFORMATION LOGISTIQUE

61^{ème} Réunion du Conseil d'administration de l'IDEP

Dakar (Sénégal) | 7-8 octobre 2026

Dates	7 et 8 octobre 2026
Lieu	Siège de l'IDEP, Rue du 18 Juin, BP 3186, Dakar
Hébergement	Hôtel Pullman Dakar
Langues	Français et anglais (interprétation simultanée)
Fuseau horaire	GMT (heure de l'Afrique de l'Ouest)

Merci d'avoir confirmé votre participation à la 61^e Réunion du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons à Dakar.

Nous vous invitons à lire attentivement les informations ci-après, qui vous aideront à préparer votre voyage.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La 61^e Réunion du Conseil d'administration de l'IDEP se tiendra au siège de l'Institut, Rue du 18 Juin, BP 3186, Dakar (Sénégal), les 7 et 8 octobre 2026.

2. LANGUES DE TRAVAIL

Les travaux se dérouleront en français et en anglais, avec une interprétation simultanée assurée dans les deux langues.

3. VISAS ET CONDITIONS D'ENTRÉE AU SÉNÉGAL

Les ressortissants des pays énumérés ci-dessous sont dispensés de visa pour un séjour de moins de trois mois. Ils doivent toutefois être munis d'un passeport ou d'un laissez-passer en cours de validité délivré par leur pays, dont la validité doit être d'au moins six mois.

Pays africains

Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Kenya, Libéria, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sierra Leone, Togo et Tunisie.

Autres pays

Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, Djibouti, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Île Maurice, Inde, Japon, Malaisie et Singapour.

Les ressortissants des pays non mentionnés ci-dessus doivent obtenir un visa pour entrer au Sénégal. Les titulaires d'un titre de voyage pour réfugié sont également soumis à cette obligation.

Les participants voyageant avec un passeport diplomatique ou un passeport de service sont dispensés de visa d'entrée. Ils sont néanmoins invités à se munir de leur ordre de mission afin de faciliter leur entrée sur le territoire.

Tous les participants sont priés de se munir de leur lettre d'invitation officielle personnelle ainsi que de tout autre document relatif à la réunion.

4. TRANSFERT, HÉBERGEMENT, REPAS, PER DIEM ET FRAIS DE VOYAGE

Transfert de l'aéroport à l'hôtel

Un chauffeur de l'IDEP vous accueillera à l'Aéroport international Blaise Diagne (AIBD) et assurera votre transfert jusqu'à l'hôtel Pullman. Il portera un panneau mentionnant « IDEP ».

Hébergement et repas

Des chambres ont été réservées à votre intention à l'hôtel Pullman Dakar. La prise en charge comprend :

- la chambre et le petit-déjeuner à l'hôtel ;
- un déjeuner servi dans les locaux de l'IDEP durant les deux journées du Conseil.

Indemnité journalière de subsistance (per diem)

L'IDEP prend en charge l'hébergement et les déjeuners des deux journées de réunion. Le reliquat de l'indemnité journalière de subsistance applicable à Dakar vous sera remis le deuxième jour.

Forfait pour frais de voyage

L'IDEP vous versera la somme de 145 755 FCFA (soit l'équivalent de 252 dollars des États-Unis). Ce forfait est destiné à couvrir vos frais de voyage annexes, tels que les frais de visa et les trajets domicile-aéroport-domicile.

5. RÉGLEMENTATION SANITAIRE

Toute personne se rendant au Sénégal doit être en possession d'un certificat de vaccination valide contre la fièvre jaune.

6. CLIMAT

À Dakar, le mois d'octobre est généralement ensoleillé. Les températures moyennes s'échelonnent entre 28 °C (minimales) et 31 °C (maximales), avec une faible probabilité de pluies modérées. Une tenue légère est recommandée.

7. FUSEAU HORAIRE

Le Sénégal est à l'heure de Greenwich (GMT), fuseau horaire de l'Afrique de l'Ouest.

8. CONTACTS

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- **Mme Amsatou Ndiaye**, questions relatives à la réunion et aux dispositions logistiques : tél. +221 77 540 33 04, courriel : ndiaye54@un.org
- **M. Mamadou Ka**, questions relatives au transport et au protocole : tél. +221 78 644 97 85, courriel : dembaka@un.org